

106 Présence internationale

SOMMAIRE: 2. ÉDITO 3. DES DÉFIS POUR LA PAIX EN COLOMBIE 4. VIOLENCE CONTRE LES ÉTUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITÉ NATIONALE DU HONDURAS 5. PROTÉGER ET DÉFENDRE LES TERRITOIRES GARIFUNA AU HONDURAS 6. ÊTRE UNE FEMME DÉFENSEURE AU GUATEMALA 7. LIBERTÉ D'EXPRESSION : CONSTAT ALARMANT AU MEXIQUE 8. PBI FRANCE RECHERCHE SON TRÉSORIER (H/F) / PBI FRANCE A BESOIN DE VOUS ! / S'IMPLIQUER AVEC PBI FRANCE



CRÉDITS PHOTO : PBI COLOMBIE

« Comme l'oiseau a des ailes, l'être humain a l'espoir - c'est ce qui le soutient »

DAVID RAVELO, DE LA CORPORATION RÉGIONALE POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (COLOMBIE),

A PASSÉ PLUS DE SEPT ANS EN PRISON, POUR UN CRIME QU'IL N'A PAS COMMIS. IL A ÉTÉ LIBÉRÉ LE 20 JUIN 2017

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Il y a un an, la Colombie signait un accord de paix historique mettant fin à un conflit vieux de plus d'un demi-siècle et permettant enfin d'envisager un futur sans violence dans un pays qui n'avait guère connu de trêve pacifique au XXe siècle. Depuis 2016, les avancées ont été nombreuses avec la démobilisation des 10 000 guérilleros des FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie), leur désarmement et leur transformation en un parti politique fin août (conservant le même sigle de FARC pour désigner désormais la Force Alternative Révolutionnaire des Communs) pour que le combat d'idées passe désormais par les urnes et non plus par les armes. L'accord de paix est un texte ambitieux qui vise à réformer en profondeur les règles du jeu politique en Colombie afin de permettre l'expression d'une liberté et diversité d'opinions.

Le constat est cependant amer car on estime que près d'une centaine de défenseurs ont été assassinés depuis novembre 2016. Il est fondamental que le gouvernement colombien garantisse la sécurité de la société civile colombienne et qu'il renforce ses efforts pour combattre les survivances du paramilitarisme dans le pays.

Alors même que PBI France était réuni à Grenoble avec les organisations membres du Réseau France Colombie Solidarités, dans le cadre d'un Forum des ONG françaises et colombiennes (dont deux organisations accompagnées par PBI Colombie : la Commission Interecclésiale Justice et Paix et le Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques), nous avons appris l'assassinat de nouveaux défenseurs dans plusieurs départements du pays, notamment José Jair Cortés qui avait dénoncé l'assassinat de sept personnes à Tumaco début octobre. Ces nouvelles macabres n'ont pas manqué d'émouvoir l'ensemble des participants et de rappeler la précarité des conditions de sécurité pour celles et ceux qui défendent une Colombie sans violence et s'exposent publiquement pour le faire.

Mais ces menaces et ces morts n'ont pas entamé la volonté et l'espérance sans faille des Colombiennes et Colombiens présents avec nous à Grenoble, qui souhaitent faire de ce défi majeur posé à la vie des défenseurs une opportunité pour amplifier la mobilisation et l'indignation mondiale afin que la paix ne soit pas la continuation de la violence par d'autres moyens.

Cet espoir est central pour le travail des nombreux défenseurs des droits humains et la poursuite de leur engagement sans faille au service de la paix car il permet de surpasser la peur. C'est lui qui a permis au défenseur David Ravelo de tenir pendant près de 7 ans de détention avant de retrouver la liberté en juin. Nous avons voulu lui rendre hommage en une de ce numéro.

Cet espoir en un monde plus juste et non-violent anime également l'Assemblée Générale de PBI International qui a eu lieu cet automne – comme tous les 3 ans. Des représentants de tous les projets et des groupes nationaux se sont retrouvés pour faire le point sur les avancées et imaginer les brigades de paix internationales de demain, dans l'espoir, qu'un jour, elles n'aient plus besoin d'exister et de se déployer sur le terrain.

MARTIN WILLAUME
PRÉSIDENT DE PBI-FRANCE

Des défis pour la paix en Colombie

UN AN APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX NÉGOCIÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT COLOMBIEN ET LA PREMIÈRE GUÉRILLA DU PAYS, DE NOMBREUX DÉFIS RESTENT À RELEVER EN COLOMBIE.



Démobilisation des FARC

Mi-août, les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie – les FARC – ont déposé leurs dernières armes, comme le prévoyait la première phase de l'accord de paix. Le processus était supervisé par la Mission de l'ONU en Colombie. Les FARC avaient abandonné en février dernier les territoires qu'ils contrôlaient pour s'installer dans des zones de regroupement dites *zonas veredales*. Cependant, 9 mois plus tard, seuls 6 des 26 campements accueillant les FARC étaient dotés des infrastructures et des équipements essentiels à leur installation.

La deuxième phase de l'accord, également supervisée par une mission de l'ONU, consiste à offrir aux hommes et aux femmes ex-guérilleros des garanties sécuritaires, juridiques et des opportunités de réintégration socio-économique. Pour Raul Rosende, chef de cabinet de la mission de l'ONU, le principal défi pour l'Etat sera de réussir à se déployer dans les principales zones de conflit, dont la plupart n'ont jamais été sous son contrôle. Depuis la signature de l'accord jusqu'à la mi-octobre 2017, cinq ex-guérilleros, neuf miliciens et 11 parents d'ex-guérilleros ont été assassinés.

Le 1er septembre, les FARC se sont constitués en parti politique, le FARC – le parti Force Alternative Révolutionnaire des Communs. Ils pourront ainsi prendre part à la vie politique du pays et se présenter à la présidentielle de 2018 ; 10 sièges leur seront expressément réservés au Parlement au moment de son renouvellement.

Groupes armés

Cependant, les territoires initialement occupés par les FARC sont désormais convoités par des acteurs armés – groupes néoparamilitaires, autres guérillas, groupes délinquants. Leur présence donne lieu à de nouveaux déplacements violents de communautés, forcées de laisser place à des projets miniers, à des constructions de barrages, et autres projets économiques. La question de l'accès à la terre, à l'origine même du conflit armé, demeure toujours irrésolue malgré certaines avancées

apportées par l'accord de paix.

Selon un rapport de la Fondation *Ideas para la Paz*, les Autodéfenses Gaitanistes de Colombie, la guérilla Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional - ELN) et 8 groupes délinquants émergents se sont renforcés depuis le regroupement des FARC. La plupart des groupes délinquants se sont formés suite à la démobilisation des groupes paramilitaires entre 2003 et 2006. Le rapport de la Fondation questionne la capacité de l'Etat à garantir un contrôle territorial et la sécurité des populations.

Par ailleurs, le 1er octobre, un cessez-le-feu bilatéral entre l'ELN et l'Etat colombien est entré en vigueur, le premier depuis la création de l'ELN en 1964. Il intervient dans le cadre de négociations en vue d'un accord de paix entre la dernière guérilla du pays et le gouvernement, mais a lieu dans un contexte tendu.

Les assassinats de défenseurs continuent

Les assassinats de personnes défendant les droits humains, le droit à la terre et l'environnement ne diminuent pas depuis l'entrée en vigueur de l'accord de paix. Entre janvier et juin 2017, 51 défenseurs ont trouvé la mort, contre 35 en 2016 à la même période. 59% de ces agressions seraient le fait de groupes néoparamilitaires. Selon l'Institut d'Etudes pour le Développement et la Paix - Indepaz, 30 organisations de la société civile seraient ainsi persécutées de manière systématique. Ces exactions, et la terreur qu'elles engendrent, menacent le rétablissement de la paix et s'effectuent selon une stratégie d'accaparement des terres. Dans leur rapport publié début octobre, le Collectif d'Avocats José Alvear Restrepo (CAJAR) et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) attirent l'attention sur le rôle des acteurs économiques dans l'accroissement de la vulnérabilité des personnes et des groupes qui défendent le droit à la terre et l'environnement. Ils soulignent en particulier « une certaine connivence ou une inaction des acteurs étatiques, y compris des autorités judiciaires, au détriment des défenseurs » et appellent l'Etat colombien à identifier les facteurs de vulnérabilité des défenseurs et à renforcer les mécanismes qui permettent de les protéger.

Les défenseurs des droits humains permettent à la société civile de prendre part à la recherche et à la construction de solutions non violentes aux conflits. Les assassinats, les violences et les menaces dont ils sont victimes représentent un danger pour le processus de paix lui-même.

Suite page suivante

Vérité, justice, réconciliation

En mars, le Congrès a approuvé une réforme constitutionnelle qui permettra la création d'une Commission Vérité, d'une Unité spéciale pour la recherche des personnes disparues et d'une Juridiction Spéciale de Paix (JEP). La JEP sera chargée d'enquêter sur les violations des droits humains et les infractions au Droit international humanitaire qui ont eu lieu « en raison du conflit » et d'en juger les responsables. Seuls les 6900 ex-combattants des FARC qui se sont regroupés, les civils et les agents de l'Etat sont concernés pour l'instant par la JEP, dans le cadre d'un « système intégral de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition ». Cependant, des organisations des droits humains et de victimes ont exprimé certaines inquiétudes au sujet du projet de loi. Elles craignent notamment que les responsables d'exécutions extrajudiciaires, surtout au sein de l'armée, ne bénéficient d'une certaine impunité.

Le projet de loi encadrant la JEP est actuellement en débat au Congrès, et les magistrats qui la présideront ont déjà été choisis : 60% d'entre eux ne viennent pas des plus grandes villes du pays, 50% sont des femmes et 10% proviennent de communautés autochtones. Cependant la JEP compte de nombreux détracteurs, parmi lesquels le parti Centre démocratique que préside l'ex-président Alvaro Uribe. Ce dernier a qualifié la Juridiction de « formalisation de l'impunité des FARC » ne visant qu'à mettre « civils, policiers et militaires en prison ».

Une paix encore fragile

Le 5 octobre, la mort de sept paysans qui manifestaient contre l'éradication de champs de coca dans la municipalité de Tumaco, département de Nariño, est symptomatique des tensions qui restent toujours vives dans le pays. Deux cents à mille paysans s'étaient réunis pour protester contre l'éradication des cultures, qui n'avait pas été accompagnée de mesures de substitution telles que prévues par l'accord de paix. Lors de la manifestation, les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur la foule, blessant au moins cinquante personnes et en tuant sept. Des observateurs d'une mission humanitaire de vérification ont également essuyé des tirs de la part d'un escadron de police.

Le 11 octobre, la Cour constitutionnelle de Colombie a approuvé une loi permettant que l'accord de paix ne soit pas modifié pendant douze ans, soit trois mandats présidentiels. Cela apporte une sécurité quant à l'avenir du processus de paix, cependant, les élections présidentielles et le renouvellement du parlement en 2018 auront des conséquences sur son orientation.

Coraline Ricard

Violence contre les étudiant.e.s de l'université nationale du Honduras

PBI fait appel à la communauté internationale pour alerter le gouvernement hondurien des violations des droits humains en rapport avec la crise à l'Université Nationale Autonome du Honduras (UNAH).

L'appel fait suite aux récents affrontements du 8 septembre 2017 lorsque la police a violemment évacué le campus au nom de la direction de l'université.

Les défenseur.e.s des droits humains (DDH) honduriens Hedme Castro, Tommy Morales, Carlos del Cid et Ariel Diaz étaient présents pour surveiller l'expulsion. Les forces de l'ordre ont intimidé les DDH et les étudiant.e.s, ont fait un usage excessif de la force et ont intenté des procédures pénales contre plusieurs d'entre eux.

Lorsque la Commission nationale pour les droits de l'Homme (CONADEH) a escorté les étudiant.e.s en situation de risque hors du campus, le véhicule a été arrêté par la police nationale.

Des DDH étaient aussi parmi les occupant.e.s. La police les a intimidés et les a agressés physiquement et verbalement. En utilisant du gaz lacrymogène, ils les ont finalement forcés à sortir et les ont arrêtés.

Au poste de police, PBI a observé que les DDH et les étudiant.e.s arrêtés avaient subi de graves blessures physiques et de santé. Leur état s'est encore aggravé en raison du manque de soins médicaux.

Pour ces raisons, PBI appelle la communauté internationale à suivre ces événements de près et demande au gouvernement hondurien de faire valoir le respect des normes internationales relatives aux droits humains.

Même un mois après les événements, les responsables de ces agressions n'ont pas été tenus pour responsables, bien qu'il existe des preuves clairement documentées de violations des droits humains.

*Tiré du site internet de PBI Suisse
<http://www.peacebrigades.ch>*

Protéger et défendre les territoires Garifuna au Honduras

LA VENUE EN FRANCE DE AURELIA ARZÚ, VICE-COORDINATRICE ET GUIDE SPIRITUELLE DE L'ORGANISATION FRATERNELLE NOIRE HONDURIENNE (OFRANEH) ET MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ AFRO-CARIBÉENNE GARIFUNA, NOUS DONNE L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN AVANT L'UNE DES COMMUNAUTÉS LES PLUS AFFECTÉES PAR LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT HONDURIEN, QUI PROVOQUE DÉPLACEMENTS FORCÉS ET GRAVES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS.

Environ 100 000 membres de la communauté Garifuna vivent actuellement sur la côte caribéenne du Honduras. Depuis plus de 200 ans, ils entretiennent un mode de vie où le lien à la terre et l'accès à la mer sont fondamentaux. Aujourd'hui, les Garifuna, comme tant d'autres peuples autochtones et paysans, voient leurs droits sociaux, économiques, culturels et fonciers bafoués par des acteurs, nationaux et internationaux, qui s'accaparent les ressources de leurs territoires ancestraux pour développer des activités industrielles : production intensive d'huile de palme, mégaprojets touristiques, projets hydroélectriques... Mais aussi narcotrafic. Ces activités sont le plus souvent soutenues par l'État hondurien ou bénéficient de sa complicité et de sa complaisance, malgré les graves problèmes qu'elles engendrent.

Les conséquences sur les communautés Garifuna sont en effet très importantes et les menacent de disparition. La prédation des ressources et l'accaparement des terres sont réalisés dans la violence et favorisés par la corruption qui sévit dans le pays. Les biens communs et l'environnement sont détériorés. Les luttes de résistance qui émergent et se consolident sont systématiquement réprimées. L'OFRANEH, l'Organisation fraternelle noire hondurienne, en a fait l'expérience à de trop nombreuses reprises au cours des dernières années et encore aujourd'hui. Comme la plupart des activistes (paysans, avocats, journalistes...) au Honduras, ses membres subissent criminalisation et persécution.

Malgré ces menaces et ces attaques, la communauté Garifuna est parvenue à présenter devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme deux cas d'appropriation illicite de terres au détriment des communautés de Triunfo de la Cruz et de Punta Piedra, et à obtenir, en 2015, des sentences reconnaissant la responsabilité de l'État hondurien dans la violation du droit de propriété des communautés.

L'organisation continue également son combat en faveur du droit à l'autodétermination du peuple Garifuna, en étant notamment l'une des plus engagée dans la discussion autour de la proposition de Loi de la consultation en cours au Honduras. Cependant, face à la puissance des capitaux transnationaux et à l'absence de volonté politique des autorités honduriennes pour faire primer les droits humains sur les intérêts économiques, la situation des communautés Garifuna reste alarmante.

Maelys Orellana



AURELIA ARZÚ
VICE-COORDINATRICE ET LEADER COMMUNAUTAIRE DE L'OFRANEH

Agenda de la tournée

Invitée par PBI France grâce au soutien du Secours Catholique France, Aurelia Arzú sera présente à Paris du 6 au 9 décembre pour en témoigner et trouver du soutien auprès de la communauté internationale.

Venez la rencontrer :

- **le mercredi 6 décembre** à partir de 20h à La Caféotheque, 52 rue de l'Hôtel-de-Ville, 75004 Paris lors d'une soirée sur la culture Garifuna organisée par l'Association centraméricaine de Paris. Aurelia interviendra après la projection du film « Yalifu : voyage en terre Garifuna » réalisé par Gerard Maximin et produit par électric production & France Ô !

- **le jeudi 7 décembre** à partir de 19h30 : soirée d'échanges « Entreprises et droits humains en Amérique centrale », organisée par PBI France, le Collectif Guatemala et le CCFD-Terre Solidaire. Avec la présence de Aurelia et de deux défenseurs du Guatemala, ainsi que de Michel Forst, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits humains, et de Natalia Yaya, chargée de programme du Bureau des Amériques de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).

Etre une femme défenseure au Guatemala

LORS D'UN SÉJOUR AU GUATEMELA, CYRIELLE MAISON, BÉNÉVOLE DE PBI FRANCE, A RENCONTRÉ FLORENTINA POL, DU CONSEIL DES PEUPLES K'ICHE'S (CPK). ELLE L'A INTERROGÉE SUR SA VISION DE LA SITUATION DES FEMMES DEFENSEURES DES DROITS HUMAINS AU GUATEMALA.



*LES DÉFENSEUR.E.S DU CONSEIL DES PEUPLES K'ICHE'S.
AURA LOLITA CHÁVEZ (AU CENTRE) ET FLORENTINA POL (À SA
GAUCHE).*

Florentina Pol vient de Chinique, de la région Quiché située au nord-ouest du Guatemala. Lorsque les habitants de son village ont subi de graves violations de leurs droits, elle refusa de rester les bras croisés face à ces injustices. Une connaissance lui recommanda de se rapprocher du Conseil des peuples K'iche's (Consejo de pueblos K'iche's) et notamment de la défenseure Aura Lolita Chávez. Florentina devint rapidement passionnée par la défense des droits humains et en particulier des droits des femmes. Dans son travail en tant que défenseure, elle prend aujourd'hui en charge de nombreux cas de violences contre les femmes et les enfants dans toute la région.

Être défenseur.e des droits humains au Guatemala n'est pas chose facile. Dans son dernier rapport datant de 2016, l'Unité de protection des défenseur.e.s des droits humains au Guatemala (UDEFEQUA) a dénoncé plus de 250 agressions contre des défenseur.e.s. Ces dernier.e.s sont victimes de criminalisation, diffamation, détention arbitraire, entre autres. Florentina explique : « Ce qui se passe ici au Guatemala et dans le Quiché, c'est qu'ils nous menacent, nous sommes victimes de discrimination, nous ne pouvons pas nous exprimer librement. Nous nous disons oui, nous pouvons dénoncer tout ça, mais après il y a la peur et les menaces. »

Cette situation a un impact différencié sur les femmes défenseures et les hommes défenseurs. Le machisme, encore bien ancré dans la culture guatémaltèque, fait que les femmes défenseures sont souvent considérées comme incapables d'être de véritables leaders, ce qui explique qu'elles soient

moins nombreuses que les hommes dans la plupart des organisations.

De plus, devenir défenseure des droits humains est un engagement qui peut compromettre leur vie privée. Florentina a malheureusement vécu une situation compliquée lorsqu'elle est devenue de plus en plus active au sein du CPK. « Quand il a vu ça, mon mari il nous a laissés les enfants et moi. 'Ah vas-y, si tu es derrière cette femme, prend la comme mari !', m'a dit le père de mes enfants. Il m'a laissé avec cinq enfants. Et maintenant, je lutte. Je n'ai pas pu envoyer mes filles à l'école. Le camarade Ruben m'a donné un livre. Mes filles peuvent lire et écrire mais moi je ne peux pas. Alors, je disais à Lolita, 'mais je ne sais pas lire'. Elle m'a dit : 'Non Florentina, la question n'est pas que tu saches lire ou non, tu dois avoir ces idées dans ta tête pour pouvoir accompagner les personnes qui en ont besoin'. Elle m'a beaucoup encouragée et je suis ici grâce à elle. »

Les femmes défenseures doivent faire face à des préoccupations supplémentaires, comme me l'a expliqué Florentina quand elle m'a rejointe à mon hôtel pour réaliser l'entretien : « Je suis rentrée ici. Les gens qui sont dans la rue, une voisine, une personne qui me voit entrer dans l'hôtel vont penser 'Ah, cette Florentina est allée dans un hôtel avec un homme'. C'est ça aussi qui nous coûte beaucoup. Parce que la camarade Lolita, quand ils ont commencé à l'attaquer, c'est ce qu'ils allaient dire à son mari. Et elle lui disait que non mais de là viennent les problèmes de séparation des couples ». Les défenseures doivent donc également se méfier des rumeurs qui ont pour but de nuire à leur vie personnelle et professionnelle.

A la fin de l'interview, Florentina me dit avec émotion qu'elle continuera de lutter coûte que coûte pour « la vie, la terre mère et le territoire » avec les défenseur.e.s du CPK, tout comme pour les droits des femmes et des enfants. Et de conclure, « nous les femmes, nous avons aussi des droits. Avant, nous ne le savions pas, moi je ne savais pas. Mais désormais nous voyons que nous aussi les femmes, nous avons des droits. »

Dernièrement, PBI Guatemala a accompagné Florentina Pol à plusieurs reprises car sa sécurité s'est détériorée en raison de son engagement en faveur de la défense du territoire K'iche'. Aura Lolita Chávez a quant à elle dû quitter le pays quelques mois pour des raisons de sécurité.

Propos recueillis par Cyrielle Maison

Liberté d'expression : constat alarmant au Mexique

LA PRESSE REPRÉSENTE L'UN DES BAROMÈTRES DU DROIT ET DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET OFFRE AUSSI UNE TRIBUNE AUX VICTIMES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS. CEPENDANT, DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES AU MEXIQUE, CE DROIT EST SOUVENT DÉNIGRÉ, VOIRE MENACÉ.

Etat des lieux de la liberté de la presse au Mexique

Les ONG, les organismes de défense de la presse et les associations de défense des droits humains dressent tous un constat alarmant concernant la liberté d'expression au Mexique. La liberté de la presse est largement malmenée dans ce pays - classé 147ème sur 180 dans le classement mondial 2017 de Reporters sans Frontières - où la corruption, la brutalité des cartels et la violence au quotidien ont pris le pas sur la défense des droits des citoyens. Le Mexique est, à ce titre, le troisième pays le plus dangereux pour les journalistes après la Syrie et l'Irak ; le droit à l'information et surtout le droit d'expression se retrouvent donc dans une situation très inquiétante.

Depuis l'an 2000, plus d'une centaine de journalistes ont été assassinés dans l'exercice de leur fonction, dont trente-six depuis la prise de pouvoir d'Enrique Peña Nieto en 2012, et actuellement il y aurait 187 journalistes emprisonnés. Au quotidien, nombre d'entre eux sont souvent menacés et agressés, surtout dans les petites localités. Le cas de Javier Valdez, tué le 15 mai 2017 à Culiacán (Sinaloa, nord du Mexique), a eu un certain retentissement au sein de la communauté des journalistes : reporter spécialiste du narcotrafic et collaborateur à l'AFP, il avait reçu le Prix international de la liberté de la presse en 2011 et dénonçait régulièrement la violence faite aux journalistes et l'impunité pour les auteurs de ces crimes.

Le journalisme d'investigation, en particulier lorsqu'il concerne les cas de corruption et les enquêtes sur le narcotrafic, est devenu une profession gênante. Au-delà de ces cas dangereux par essence, d'autres thèmes risqués ont récemment fait leur apparition comme les droits humains, la défense de l'environnement et la gestion des ressources.

D'où vient cette violence et pourquoi a-t-elle pris une telle envergure ?

L'impunité est la raison la plus évoquée par les journalistes et les divers spécialistes de la question. Un autre facteur, et non des moindres, réside dans l'infiltration du crime organisé au sein des institutions, depuis les gouvernements locaux et les mairies jusqu'aux instances fédérales. La police et l'armée sont largement concernées et très souvent de connivence avec les cartels.

Face à cette violence, les associations de défense des droits et les ONG se retrouvent devant un manque de volonté politique et des instances inefficaces ou qui discréditent publiquement la presse. Certaines rédactions se sentent ainsi obligées de pratiquer l'autocensure afin de protéger leurs journalistes de représailles.

Mécanismes de protection pour les journalistes



D'après Franck La Rue, Sous-Directeur général pour la communication et l'information à l'UNESCO et ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, avoir

une accréditation de journaliste constituait auparavant une protection, alors que maintenant, cela revient à être une cible. Cette évolution est en partie due à la mise en lumière de nombreux cas de corruption, impliquant souvent une spirale de violence et d'impunité effarante. Le journalisme est ainsi devenu une profession dangereuse. Alors que faire ?

En 2012, le président Felipe Calderón a signé une Loi pour la protection des défenseur.e.s des droits humains et des journalistes. Mais la mise en oeuvre de cette loi souffre d'importantes limites : manque d'intérêt de la part des autorités politiques pour les questions de protection, absence de reconnaissance du risque encouru par les défenseur.e.s et les journalistes, problèmes bureaucratiques et impunité sont autant de facteurs qui limitent l'application de la loi. Pour que les mécanismes de protection soient efficaces, il est nécessaire que les diverses instances officielles (mairies, Etats, gouvernement fédéral) coopèrent et que le personnel soit formé de manière adéquate.

Dans ce contexte, le journaliste mexicain Sergio Ocampo Arista insiste sur l'importance du rôle joué par la société civile, notamment par celles et ceux qui dénoncent les violations des droits humains : ils ont un grand rôle à jouer aux côtés des journalistes et sont tout aussi menacés.

Caroline Sabatié

PBI France recherche son trésorier (H/F)

Depuis 7 ans je suis trésorière de PBI-France et j'estime sage de confier cette responsabilité à un nouveau bénévole avant que l'âge ne me rende inapte à l'assurer.

PBI-France recherche donc un trésorier. La tâche n'est pas difficile mais demande qu'on ne soit pas allergique aux chiffres, ni à l'informatique.

Elle peut se faire à distance : il est souhaitable de participer aux 4 réunions de CA ou de bureau qui se tiennent chaque année à Paris, mais tout le travail se fait à domicile.

Le trésorier est aidé par un gestionnaire de paie et par un bénévole qui revoit chaque année la comptabilité.

Il est souhaitable de pouvoir suivre régulièrement la situation, d'être rigoureux en ce qui concerne certaines échéances

(paiement des salaires et des charges sociales) et d'être un peu persévérant quand on doit réclamer des fonds à des institutions publiques.

La candidature d'un « jeune retraité » semblerait très adaptée. Certes, il aura quelquefois du mal à se dire qu'il contribue ainsi à la promotion de la non-violence et à la défense des droits humains, mais sa contribution sera néanmoins fondamentale.

Une période de passation est prévue pour que la prise de poste se fasse en douceur.

Pour plus d'informations vous pouvez me contacter à mb.chambolle@orange.fr

Brigitte Chambolle

PBI France a besoin de vous !

Depuis toujours PBI-France a bénéficié d'un emploi aidé, pour son coordinateur salarié. En 2018, la suppression très probable de ce financement public représente, pour un mi-temps, un manque à gagner d'un peu plus de 3 000 euros. Nous invitons nos donateurs qui se sont toujours montrés fidèles et généreux à nous aider à compenser cette perte. PBI étant association d'intérêt général, pour tout don fait à l'association avant le 31 décembre, un reçu fiscal vous sera envoyé.

S'IMPLIQUER AVEC PBI

Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "référent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle. Elle est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales

de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

- Communication externe
Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.
- Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : www.pbi-france.org